



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-07-2025 /

Dossier complet le : 26-08-2025 /

N° d'enregistrement : 004319/KK P

1 Intitulé du projet

CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL ET DE BATIMENTS DE SELF-STOCKAGE SUR LA COMMUNE DE LA BAZOGE (72)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RESOTAINER

Raison sociale

RESOTAINER

N° SIRET

89227739300013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ALIAS

Prénom(s)

VINCENT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 9 bâtiments de self-stockage en R+1 ainsi qu'une centrale de panneaux photovoltaïques (PV) au sol sur la commune de LA BAZOGE (72). L'adresse du projet est "La Croix des Landes 72 650 LA BAZOGE". Les bâtiments seront constitués d'un assemblage de containers maritimes et auront une surface de plancher et une emprise au sol inférieures à 1 ha (non concerne par la rubrique 39 de la nomenclature). 12 places de stationnements sont prévues, identifiées par un marquage au sol autour des zones de stockage. Les places de stationnement ne seront pas ouvertes au public. Les bâtiments auront une longueur comprise entre 56 et 72 m, une largeur de 12,19 m et une hauteur du dernier toit de 5,18 m. Les containers utilisés comme module constructifs sont des containers standards d'une taille de 20 ou 40 pieds. Ces containers sont ainsi acheminés des autres sites du groupe une fois renouvés et peints en RAL 7015 afin d'assurer une meilleure insertion dans le paysage, soit par voie fluviale ou ferrée puis routière. La structure de la construction est entièrement faite d'acier recyclable. Les containers seront utilisés comme modules constructifs : ils seront assemblés et empilés pour créer une structure en R+1 avec coursives et escaliers extérieurs via

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol avec autoconsommation et vente du surplus, ainsi que la construction de bâtiments de stockage à destination des entreprises et des particuliers, sous forme de garde-meubles. La production d'électricité estimée est la suivante : - Photovoltaïque en toiture : Surface: 7 875 m² / Puissance produite : 1 575 kwc - Photovoltaïque au sol : Surface: 4 550 m² / Puissance produite: 999 kwc La répartition entre l'autoconsommation et la revente au réseau public sera respectivement de 10% et 90%.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain sera aménagé sous la forme d'une plateforme réalisée en enrobé bitumeux qui accueillera les trois bâtiments et les zones de circulation. Les stationnements seront réalisés en revêtement semi-imperméables de type Evergreen. Les espaces en pleine terre représentent 24 115 m² soit 67% de la surface de la parcelle. Les haies et arbres existants seront conservés. Le projet comporte des espaces verts en bordure qui permettent des aménagements paysagers pour réduire l'impact visuel, notamment à l'est et au sud. Les panneaux PV seront quant à eux posés au droit de zones en espaces verts. Le terrain sera préparé afin d'accueillir les structures, avec regalage de terre végétale (reprise progressive de la végétation naturelle ensuite), puis les fondations des panneaux seront réalisées et les piliers de support posés et ancrés, et enfin les structures et les panneaux seront montés. La durée totale des travaux est évaluée à 3 mois, la construction des bâtiments et la pose des panneaux PV se faisant en parallèle. Les travaux de libération des emprises et de battage des pieux seront réalisés entre septembre et novembre, conformément aux prescriptions du BET écologue. L'assemblage sur ces pieux des structures de modules et de leurs câblages sont considérées comme d'impacts très faibles car réalisées rapidement avec des moyens humains et du petit matériel. Aucun phasage des travaux n'est prévu à ce jour. Les installations de chantier (zone de stock, base vie, zone de gestion des déchets) seront installées en limite nord sur une surface d'environ 500 m², comme représentée en annexe 11 pour une faible durée inférieure à 1 semestre cumulé. Les tables photovoltaïques, au nombre de 53, auront un châssis métallique ancré au sol par des pieux battus. En phase

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le site accueillera les bâtiments de stockage et les installations PV. Le conteneur maritime, pilier du transport multimodal, est utilisé comme module constructif car il est autoporteur, étanche et sécurisé. Le projet ne produit pas de déchets spécifiques, ni de résidus d'exploitation ou d'émanations quelconques. Les biens stockés seront sans danger pour l'environnement (interdiction de stocker des produits inflammables, radioactifs, espèces vivantes, armes, explosifs, produits chimiques, engrais,...). La circulation des véhicules sur le site est limitée à 10 km/h et 12 places de stationnement (dont 2 PMR) sont prévues. L'accès et la circulation sur le site ne sont autorisés qu'aux seuls véhicules légers. Les poids lourds sont interdits. La circulation sera faible en phase exploitation, du fait de l'activité de stockage à moyen et long terme, tous les utilisateurs ne seront pas amenés à venir sur site quotidiennement. Le site, clôturé, sera accessible aux utilisateurs des cellules de stockage par digicode. Les bâtiments seront équipés d'une surveillance vidéo 24/7. Les largeurs de voies réglementaires assureront l'accès aux pompiers en cas d'incendie. Chaque bâtiment comporte des extincteurs, un éclairage et une alarme incendie de type 4. Dans sa phase exploitation, le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et réseaux d'eaux usées domestiques. La gestion des eaux pluviales se fera par infiltration dans les sols en place au sein d'un bassin de rétention paysager à ciel ouvert dimensionné pour une pluie trentennale. Ces éléments seront détaillés dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Une société de maintenance assurera l'entretien préventif et curatif des panneaux PV. L'entretien des espaces verts se fera pas

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire et d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale Surface de plancher Emprise au sol de la centrale PV Emprise au sol des bâtiments Puissance des panneaux photovoltaïques au sol Surface de stationnements (revêtement type evergreen) Surface d'espaces verts Surface de bassin de retention des eaux pluviales	(36433, m²) (9182, m²) (4550, m²) (8214, m²) (999, kWc) (173, m²) (24115, m²) (875, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit au sein de zones 1AUZa du PLU, soit une zone a urbaniser a vocation artisanale, service et bureau (ouverture immediate a l'urbanisation apres approbation du PLU)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Absence de ZNIEFF dans un rayon de 2 km
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le secteur d'étude est concerné par le Plan de Prévention du Bruit de la Sarthe (4e échéance) approuvé le 07/06/24. D'après les cartes de bruit stratégique de ce plan, le secteur d'étude est pour partie concerné par le bruit de la RD338 à l'est, avec un niveau sonore de type A exposition Lden 24h compris entre 55 et 65 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Les rapports d'étude des BET écologiques ABO SEGED et ALTIFAUNE (annexe 10) mettent en évidence la présence d'une zone humide sur critère floristique et pédologique sur la partie sud du site d'étude. Le PLU classe également un étang (au sud du site d'étude) et les terrains attenants comme zone humide fonctionnelle. La surface de zone humide (critère pédologique et floristique) est de 4570 m².
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Pas de PPRN ou PPRT sur le secteur d'étude.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site semble avoir toujours été occupé par des champs agricoles. Il n'est pas référencé dans les bases de données Georisques (pas d'ICPE, ni SIS, ni CASIAS, ni InfoSols). Aucun site spécifique n'est référencé dans un rayon de 300 m (pas d'ICPE, ni SIS, ni CASIAS, ni InfoSols).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Absence de sites Natura 2000 dans un rayon de 5 km.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau directement sur le site mais des prélèvements d'eau dans le réseau AEP communal liés à l'alimentation en eau potable des bâtiments projetés, qui seront limités. La consommation annuelle en eau potable est estimée à environ 1000 m ³ , arrosage compris, basé sur les consommations des sites similaires du porteur du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	A ce stade, le projet occasionnera un volume de déblais de 5800 m ³ et un volume de remblais estimé à 5700 m ³ . Ces mouvements de terre seront limités au strict nécessaire et les déblais seront utilisés comme remblais autant que faire se peut.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les volumes de déblais étant similaires aux volumes de remblais, l'incidence est limitée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet, du fait de son activité, entrainera un besoin en eau potable et un rejet d'eaux usées limités. La raccordabilité du projet aux réseaux AEP et EU collectifs sera analysée en cours d'instruction du permis de construire. Par ailleurs une cuve de récupération des eaux pluviales sera positionnée à l'amont du bassin de rétention pour stocker les eaux et les utiliser pour
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet s'implante sur un terrain prairial avec un réseau de haies en limite de parcelle. Les aménagements projetés sont susceptibles d'entraîner des perturbations, dégradations ou destruction de la biodiversité présente au droit du site. Les groupes biologiques présentant le plus d'enjeux sont les oiseaux (présence d'une espèce patrimoniale) et les reptiles (milieux propices). La note du
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Compte tenu de la nature du projet, de l'état actuel du site et de la distance entre le projet et les sites Natura 2000 les plus proches, il est considéré que le projet aura une incidence négligeable sur les objectifs de conservation de ces sites et sur les espèces et habitats mentionnés au FSD (cf. annexe 10).
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet entrainera la consommation d'espaces agricoles. On notera cependant que sur les 2 ha de parcelle, seul 1 ha sera artificialisé (plateforme accueillant les bâtiments et la centrale PV au sol), et que le projet photovoltaïque est totalement réversible.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site se trouve dans une zone d'important risque de présence de radon. Le site n'est pas couvert par un PPRI. Les risques d'exposition au retrait-gonflement des argiles et séisme sont faibles à nuls.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase exploitation, la circulation restera limitée compte tenu de l'activité du site (garde-meubles), estimée à environ 10 VL/jour. En phase travaux, des engins de travaux circuleront sur le site d'étude et ses environs, avec une estimation à 30 PL/jour.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet engendrera en phase exploitation peu de nuisances sonores (liées au déplacement sur site de la clientèle à une vitesse limitée). En phase travaux, les nuisances sonores générées sont limitées à la circulation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront avoir lieu lors de la phase travaux. Elles seront cependant limitées en temps et en ampleur.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les aménagements prévus dans le cadre du projet (bâtiment de stockage) sont sources d'émissions lumineuses avec un éclairage nocturne des voies circulées de la plateforme par détection de présence
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le rejet de polluants dans l'air sera limité en phase travaux. Les véhicules et engins utilisés en phase travaux seront conformes à la réglementation en vigueur. En phase exploitation, la faible circulation aura un impact limité sur les rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans les sols

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées domestiques du projet seront rejetées dans le réseau EU desservant le site. L'activité sur site ne génère aucun effluent industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets potentiels générés en phase chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières de traitement adaptées. Les déchets domestiques en phase exploitation seront limités en quantité et gérés par la collecte communale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur un terrain actuellement occupé par un terrain agricole. Compte tenu du contexte de la zone, de l'état actuel du site et des mesures prises pour limiter l'impact paysager du projet (insertion paysagères avec arbres et haies plantées), l'incidence du projet est considérée comme faible sur ces enjeux (annexe 8).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est actuellement occupé par un terrain agricole. À l'état projet, il accueillera une activité de self-stockage et une centrale photovoltaïque. L'usage des sols est donc modifié. Le projet s'inscrit dans le développement de l'activité économique et du mix énergétique du secteur, dans un secteur classé en zone à urbaniser à vocation économique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est soumis a declaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0). Des mesures d'evitement et de reduction sont envisagees pour limiter les impacts du projet. Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, le projet est concerne par la realisation d'une evaluation simplifiee des incidences Natura 2000. Aucune incidence n'est pressentie sur l'etat de conservation des sites Natura 2000 du secteur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il est a noter qu'une notice complementaire est presentee en annexe 11. Des mesures seront prises afin d'eviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact du projet sur son environnement : - Raccordement du projet aux reseaux EU et AEP et rejet des eaux pluviales par infiltration, en conforme avec les attentes de la Police de l'Eau - Evacuation des dechets potentiels generes par le projet durant la phase travaux conformement a la reglementation en vigueur, - Mesures preventives d'evitement de la pollution des milieux naturels en phase travaux (entretien des engins regulier et hors site, bacs de retention, etc.) - Amenagements paysagers en bordure du site et sur les facades du batiment (Cf. annexe 8) - Ajout d'une cuve de stockage des eaux pluviales pour arrosage des espaces verts, - Reduction des surfaces impermeabilisees par la mise en place de surfaces semi-permeables (stationnements en evergreen), - Evitement des arbres et haies bordant le site d'etude, - Evitement de la zone humide identifiee sur critere pedologique et floristique, - Adaptation du calendrier de liberation d'emprise aux periodes sensibles des especes protegees, reduction temporelle en phase travaux - Gestion des especes exogenes envahissantes (EEE) preventives et curatives.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature (activité de self-stockage et centrale photovoltaïque), le projet s'inscrit dans le cadre du développement économique du secteur et l'usage des sols correspond aux attentes du PLU. Le site n'est pas localisé au sein d'une zone de sensibilité environnementale notable. Le projet sera conçu dans le respect de la réglementation applicable, et un ensemble de mesures d'évitement et de réduction sera pris en compte. Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

FLOTTE

Prénom

LOUISE

Qualité du signataire

Cheffe de projet environnement

À

STRASBOURG

Fait le

11-07-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)